CARTE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES DE 3ème

publié le 25/11/2019

Afin de permettre aux élèves de se présenter aux épreuves du DNB, il est impératif qu'ils puissent se munir d'un titre d'identité, il faut donc se rapprocher dès maintenant d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour y réaliser une demande de titre car il est constaté un allongement des délais pour obtenir un rendez-vous en mairie et pour le traitement des dossiers.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.